



71400

Téléphone : 03 85 82 82 31
Télécopie : 03 85 82 81 77

LES ECHOS DU PETIT LOUP

— N°1 —



DRACY SAINT LOUP

Tél. : 03.85.82.82.31

Fax : 03.85.82.81.77

Courriel : dracystloup-mairie@orange.fr





Le Mot du Maire

C'est avec un réel plaisir que je vous présente la parution du bulletin municipal « nouvelle formule ».

La recherche d'annonceurs publicitaires étant devenue de plus en plus difficile, crise oblige, la commission « information » a souhaité changer l'ancienne formule en vous proposant une revue municipale semestrielle, plus condensée et plus proche de la vie quotidienne de nos concitoyens.

Vous trouverez les principales réalisations de l'année 2009, l'état civil 2009, des informations concernant le fonctionnement de la commune et de la Communauté de Communes, le budget primitif 2010, sans oublier la vie des associations locales.

Côté perspectives, si la grippe n'a pas eu les conséquences catastrophiques annoncées par les pouvoirs publics et les médias et on ne peut que s'en féliciter, l'année 2010 s'annonce difficile pour tout le monde. Les collectivités subissent elles aussi la crise économique engendrée par la réforme mise en chantier par le gouvernement avec la suppression de la taxe professionnelle (ressource importante pour la Communauté de Communes de l'Autunois dont nous faisons partie). L'élaboration des budgets 2010 a été un casse tête difficile pour tous les élus.

Si en 2009, le conseil municipal avait choisi de ne pas augmenter les impôts locaux, des pertes de recettes importantes enregistrées fin 2009 pour les droits de mutations (-5000€), et la baisse des subventions du Conseil Général ont imposé au Conseil Municipal des choix difficiles (baisse de certaines dépenses, hausse modérée des taux d'imposition communaux).

Sans tomber dans la sinistrose, nous devons avancer dans nos projets qui nous tiennent à cœur en recherchant des subventionnements de plus en plus rares.

Le prochain numéro des « échos du petit loup » sera consacré à la présentation détaillée des projets d'investissements retenus pour 2010.

Les colonnes de ce petit journal vous sont ouvertes pour toutes vos remarques et propositions, toutefois la commission « information » se réserve le droit de ne pas publier certains articles s'ils présentent un caractère diffamatoire ou injurieux.

Je vous laisse découvrir ce premier numéro de l'Echo du petit Loup.

Bonne lecture.

Le Maire, Gilbert GRILLOT



ETAT CIVIL 2009

NAISSANCES

JUGE Maxime	le 06 septembre	à Autun
COUREAULT Alicia	le 25 octobre	à Autun
GRILLOT Cloë	le 04 novembre	à Autun
REGNIER Serge	le 02 décembre	à Autun

MARIAGES

BARBIER Charles-Henri et ROULLOT Edwige	le 16 mai
BOURDEAUX Vincent et FLETY Lise	le 18 juillet

DECES

BRETIN Claude	le 08 février
GALICE épouse CHARLOT Marie Madeleine	le 07 mars
PIRA Pierre	le 12 mars
GRILLOT Fernande	le 29 mars
SZCEPANIAK épouse JACQUELIN Jeanine	le 16 juin
DAVID Marcel	le 15 juillet
CHARLOT Roger	le 09 septembre
FRANCOUR André	le 14 septembre



POINT SUR LE PERSONNEL



- Suite au transfert de la compétence « entretien des locaux scolaires » à la Communauté de Communes de l'Autunois, Mme LUTZ Magali, Adjoint Technique 1^{ère} classe, est transférée à compter du 1^{er} janvier 2010 à la CCA. Une convention de mise à disposition a été signée pour l'entretien des locaux communaux.



- Suite au départ de M. GIBOULOT Matthieu, la commune a recruté en contrat à durée déterminée, du 1^{er} novembre 2009 au 31 mars 2010, puis en contrat à durée indéterminée depuis le 1^{er} avril 2010, un nouvel adjoint technique : M. TOMASZEWSKI Bruno, titulaire des permis poids lourd et super lourd.



- M. Bruno MINET a été décoré le vendredi 26 mars 2010 de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale – Echelon argent – pour ses 20 ans au service de la commune de Dracy Saint Loup.



INVESTISSEMENTS 2009

- Travaux d'éclairage public en collaboration avec le SYDESL : 6 960€ (Ravelon haut, Eclairage public rue d'Avault et Lionge)
- Travaux dans les bois par l'ONF : 3 099€ + 5 284€(report 2008)
- Réfection et isolation du secrétariat de Mairie et du bureau du Maire : 10 023€



- Salle des fêtes : remplacement du ballon d'eau chaude + plomberie : 1 562€
- Travaux de voirie : point à temps + tout-venant : 5 117€
- Signalétique des rues + panneaux arrêt de bus : 12 086€

Vous trouverez le plan de la commune au milieu de ce bulletin.

☞ Si vous n'avez pas eu l'occasion d'apposer votre N° de rue – Pensez-y. Merci

- Achat de matériel :
 - Tronçonneuse + girobroyeur : 2 294,50€
 - Photocopieur couleur : 2 990€



Soit un total de travaux réalisés en 2009 de
46 457€ soit 60% du montant total des travaux inscrits au BP 2009 (77 711€)



BUDGET PRIMITIF 2010

SECTION D'INVESTISSEMENT : 153 890,29 €

RECETTES

Subventions Conseil Général	10 750,00 €	→ 6 000€ pour 2009 + 4 750€ pour 2010
DGE 2010	7 500,00 €	
FCTVA	6 366,00 €	→ sur travaux 2009
TLE	2 728,42 €	
Amortissement travaux SYDESL	6 960,80 €	
Affectation du résultat	49 256,80 €	
Emprunt	20 000,00 €	
Virement section fonctionnement	50 328,27 €	

DEPENSES

Panneaux affichage	1 370,00 €	
Borne incendie	2 115,00 €	
Réfection chauffage mairie/école	16 200,00 €	→ régulation de la chaufferie
Réfection salle de conseil	13 500,00 €	
Réfection escalier + WC	5 800,00 €	
Réfection sol logt cantine	3 800,00 €	
Travaux voiries communales	10 000,00 €	→ réfection du Chemin des Génévriers
Equipement cimetièrre	13 000,00 €	→ colombarium, jardin du souvenir, ossuaire
Travaux dans les bois	3 910,00 €	
Achat remorque	1 000,00 €	
Ordinateur	2 000,00 €	
Remboursement caution	440,00 €	
Remboursement emprunts	31 508,49 €	
Déficit antérieur	36 834,60 €	
EP SYDESL	12 412,20 €	→ travaux d'enfouissement des lignes (rue du château 2009)

CONTRIBUTIONS DIRECTES

Le Conseil Municipal a décidé d'appliquer une hausse modérée de 2% sur les 3 taux.

Le montant de certaines subventions et dotations étant défini en fonction de l'effort fiscal demandé aux habitants, cette décision permettra d'échapper à une baisse future trop importante de ces aides extérieures et de financer plus de travaux d'investissement sur les fonds propres de la Commune.

Le nouveau produit fiscal attendu s'établit comme suit :

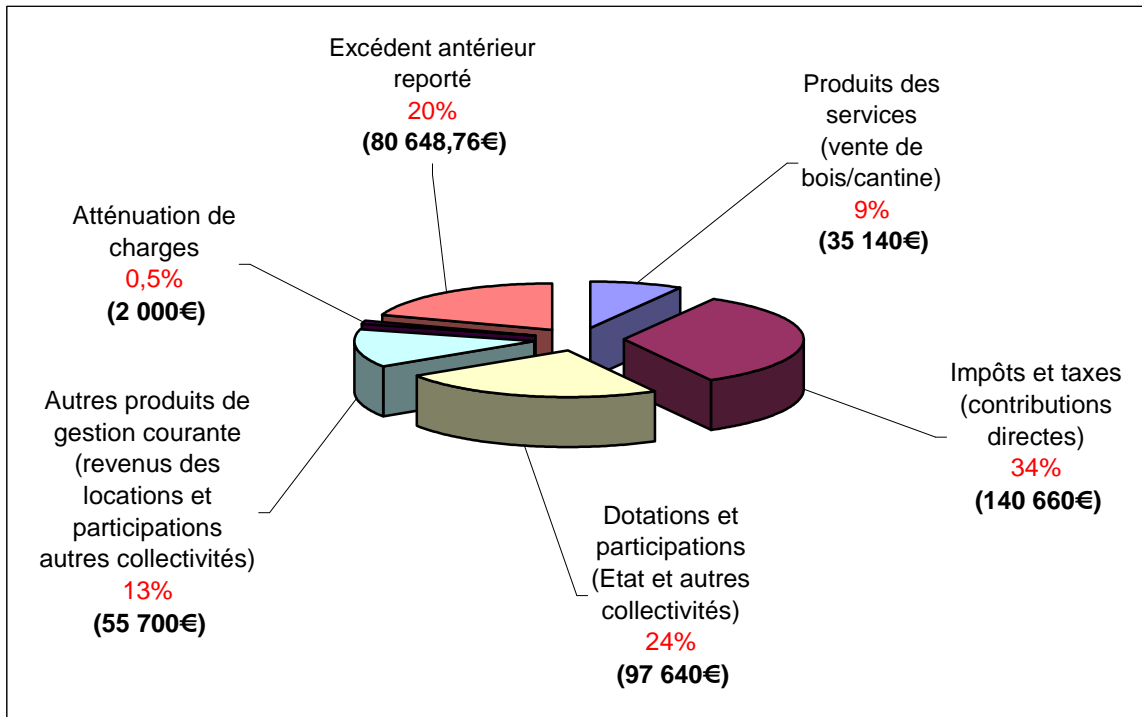
	Bases notifiées en 2010	Taux communal votés en 2010	Produit assuré	Pour comparaison	
				Moyenne des taux nationaux	Moyenne des taux départementaux
Taxe habitation	544 100	11,45%	62 299€	14,97%	13,80%
Taxe foncier bâti	338 100	14,03%	47 435€	19,32%	21,92%
Taxe foncier non bâti	92 700	28,54%	26 456€	45,50%	40,36%
Total produit assuré			136 190€		



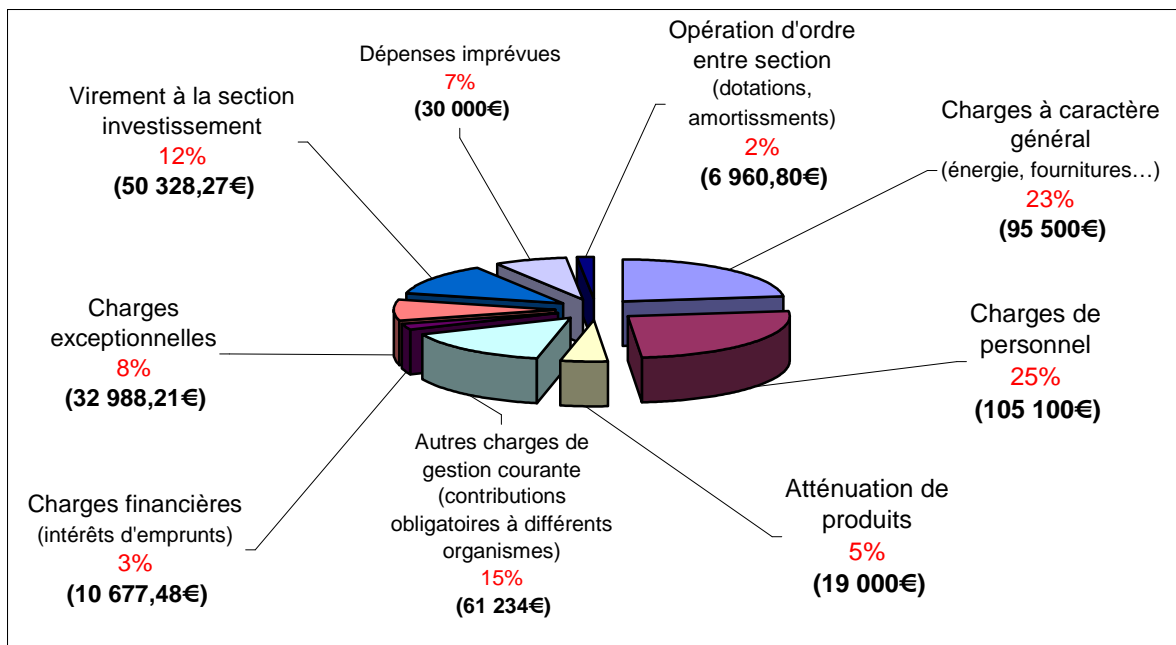
BUDGET PRIMITIF 2010

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 411 788,76 €

RECETTES



DEPENSES



BUDGET PRIMITIF 2010 - ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION : 85 844,99 €

DEPENSES

Charges à caractère général	7 500,00
Charges de gestion	890,00
Charges de personnel	2 000,00
Charges financières	173,06
Dotations aux amortissements	2 921,65
Virement section investissement	72 360,28

RECETTES

Produits redevance	17 683,85
Excédent antérieur	68 161,14

SECTION D'INVESTISSEMENT : 77 731,62 €

DEPENSES

Travaux	46 372,62
Achat de terrains (nouvelle station)	30 000,00
Emprunt remboursement	1 359,00

RECETTES

Amortissement	2 921,65
Virement section fonct	72 360,28
FCTVA	598,00
Excédent antérieur	1 851,69

L'important dossier du remplacement de la station d'épuration par un filtre à roseaux suit son cours, piloté par le cabinet d'études IRH.

Un accord a été trouvé avec les propriétaires pour l'achat des terrains nécessaires.

Les nombreuses contraintes imposées pour le subventionnement du projet par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne retardent toujours le dépôt du dossier.

Le Conseil Municipal continue de mobiliser toute son énergie pour mener à terme ce lourd projet dans les meilleures conditions.



Ecole primaire de Dracy St Loup

Année scolaire 2009-2010

Le RPI Dracy-Igornay-Barnay-Cordesse a un total de 115 élèves répartis comme suit :

- à l'école de Dracy

- ☞ 13 PS et 11MS avec Mme Battu et Dominique Vivier
- ☞ 4 MS et 23 GS avec Mme Rousseau et Annabelle Iannuzzi
- ☞ 9 CP et 11 CE1 avec Mme Dupuis

- à l'école de Igornay

- ☞ 17 CE1 et 6 CM1 avec Mme Boisseau
- ☞ 4 CM1 et 17 CM2 avec Mme Ravier

A Dracy, le projet d'école étant tourné vers la nature, nous avons reconduit l'activité jardin pédagogique avec l'aide d'un papa de PS pour la préparation du terrain.



(PS-MS)



(MS-GS)

Les enfants ont créé :

- ☞ une partie « *carré des aromates* » pour connaître le goût et la saveur de ces plantes et pour agrémenter les plats de la cantine
- ☞ une partie « *carré des fraises* »



(PS-MS)



(PS-MS)



Ils ont aussi planté des radis, des salades, des petits pois, des lentilles, des citrouilles, des pommes de terre, des tomates, des potimarrons et des coloquintes.



(MS-GS)



(MS-GS)

En décembre, tous les enfants de l'école ont participé à la décoration du village en décorant les sapins sur la place de la mairie.



(de PS à CE1)

Un autre volet du projet d'école a été la création d'un album commun à tout le RPI, basé sur l'histoire du Petit Chaperon Rouge réécrit en le transposant à l'époque actuelle. La trame de l'histoire a été trouvée par les enfants de cycle 2, les cycles 3 se sont occupés de la mise en forme et les cycles 1 ont illustré l'histoire. L'album sera mis en vente à la fête des écoles le 19 juin à la salle des fêtes d'Igornay.

Les diverses activités de la coopérative (vente de calendriers, de grilles de Pâques...) vont permettre aux enfants de l'école d'aller au château de Sully avec des activités sur le jardin potager ancien et sur la vie au château à la Renaissance.

Les enfants de l'école et le personnel qui les entourent vous souhaitent de bonnes vacances.



Manifestations des associations locales

Club de Canoë Kayak de Dracy Saint Loup

En ce début d'année 2010, deux sorties ont été réalisées. Lors du week-end de Pâques, une vingtaine de personnes se sont réunies pour une sortie touristique et conviviale dans les Gorges du Tarn. Lors du week-end de l'ascension, une vingtaine de personnes se sont retrouvées pour une sortie plus sportive sur le bassin artificiel de Saint Pierre de Bœuf.

Les dates importantes à venir :

- **Samedi 26 juin** : Une descente de l'Arroux sera ouverte au plus grand nombre avec la possibilité pour chacun de poursuivre la journée lors d'une soirée Barbecue à la salle Jean Claude Segaud.
- **Samedi 3 juillet à 14H au hangar municipal** : Portes ouvertes, initiation gratuite dans l'Autunois.
- **5 au 12 juillet** : Camp d'été à Saint Pierre de Bœuf (ouvert aux non licenciés sous réserve de place).
- **7 et 8 août** : Sortie club à Saint Pierre de Bœuf (ouvert aux non licenciés).
- **25 et 26 Septembre** : Sortie sur la cure (Morvan).

Si vous souhaitez vous joindre à nous lors d'une ou plusieurs de ces dates, vous pouvez contacter Daniel LARGY au 06 83 45 55 83 ou largydaniel@yahoo.fr



Club de foot Dracy Saint Forgeot Sport :

Pour les jeunes cette saison s'est terminée le samedi 5 juin 2010 par une coupe du monde de l'équipe « poussin » à Montceau-les-Mines. Ils représentaient le Japon.

Les seniors finissent 1^{er} de leur poule en 2^{ème} division.

Les – 17 ans ont été qualifiés pour la demi finale de la coupe, qu'ils ont jouée le Dimanche 30 Mai 2010 au Creusot.

Prochaine manifestation :

→ **03 juillet 2010** : Kermesse à la salle des fêtes de Saint Forgeot suivie d'un feu d'artifice et d'un bal gratuit.

« Félicitation pour la saison réalisée par l'équipe première senior qui accède pour la première fois de son histoire à la 1^{ère} division du championnat du pays minier. Un grand merci à Jocelyne HOUCARD, Présidente dévouée du Club »

Gilbert GRILLOT, Maire



Comité de La Saint Loup

La Saint Loup, fête patronale aura lieu les **24 et 25 juillet 2010**. Retenez dès à présent ces dates.

Pour l'instant nous n'avons pas vraiment décidé du contenu, mais à priori, feux d'artifice et bal gratuit démarreront la fête le samedi soir.

Pour le dimanche: course aux ânes, suivie d'un repas et d'un bal gratuit.

Pour les 2 jours: manèges, tirs... avec les forains habituels.

Nous serions heureux d'accueillir des personnes pour l'organisation de cette fête du village! Si vous êtes intéressé, faites le savoir au secrétariat de la mairie qui nous transmettra.

Des informations plus précises vous seront fournies dans vos boîtes aux lettres quant aux horaires de la fête! À bientôt.



Foyer Rural de Jeunes et d'Education Populaire (FRJEP)

Le 9 mai 2010 : la 12^{ème} Dracéenne (randonnée pédestre, VTT et équestre) a regroupé 466 marcheurs, 137 vététistes et 15 cavaliers. La pluie de la veille avait rendu les parcours un peu boueux, mais les participants se sont régalés avec les tracés réalisés par Thierry Boehm et ses amis qui passent beaucoup de temps à découvrir de nouveaux chemins.

Grâce aux propriétaires privés, aux communes traversées, aux agriculteurs qui nous ont autorisé à emprunter, le jour de la randonnée, leurs chemins ou prés, les parcours de « La Dracéenne » étaient agréables. Nous en profitons pour les remercier à nouveau pour leur autorisation et leur dévouement, ainsi que les personnes qui nous prêtent du matériel (broyeur, remorque, chaudières, camion frigo...). Après l'effort, le réconfort!! Le repas a encore connu un grand succès avec plus de 230 participants. Merci aux bénévoles pour cette réussite.



INFOS PRATIQUES

Transport à la demande :

Le service Transport A la Demande (TAD) des communes de la Communauté de Communes de l'Autunois vers Autun et vice-versa fonctionne toute l'année, sauf jours fériés, du lundi au samedi, de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00 - Tarif : 1,50€ / trajet.

Pour en bénéficier, veuillez appeler la veille de votre déplacement au : 0 800 85 3000 (gratuit depuis un poste fixe).

Vente de fleurs :

Place de la Mairie le dimanche 24 octobre 2010 de 8H à 12H30

L'aide à domicile :

Depuis le 16 novembre 2009, CEADOM, société d'Aides et de Services à la personne existe sur AUTUN. Ces principales missions sont de porter assistance aux personnes âgées ou handicapées dans les actes de la vie quotidienne comme l'aide à la toilette, la préparation des repas, les courses, les tâches ménagères, le transport des personnes pour les rendez-vous médicaux, les promenades ... Vous pouvez nous trouver au 20 grande rue Marchaux à Autun et nous joindre au 03.85.54.74.73 tous les jours de 9h à 17h30.

L'OPAH de l'Autunois propose aux ménages intéressés :

- Un coup de pouce pour les travaux de rénovation : subventions de 20% sur un montant maximum de 13 000€HT de travaux

- Une aide dans vos démarches administratives : contactez URBANIS au Centre de l'Habitat de Saint-Pantaléon tous les lundis de 14h à 17h – 03.85.52.47.15

Location de la salle Jean-Claude SEGAUD :

S'adresser à M. Jean-Michel CHEVIGNY au 03.85.82.83.92

Prix des locations de la salle pour 2010 :

Habitant de Dracy : 180€ - Adhérent FRJEP : 150€ - Associations Dracy : 80€ -
Habitant extérieur : 250€ - Vin d'honneur : 80€

Déchetterie des Pelletiers (Reclesne)

Les horaires sont les suivants :

- du 1^{er} avril au 30 septembre : de 9h à 12h les mercredis, vendredis et samedis et de 14h30 à 18h30 le lundi

- du 1^{er} octobre au 31 mars : de 9h à 12h les mercredis, vendredis et samedis et de 14h à 17h le lundi

Les déchets acceptés : gravats, déchets verts, cartons, ferraille, déchets non recyclables.

Les points propres sont toujours à votre disposition pour les emballages ménagers recyclables, les papiers, journaux, magazines et le verre.

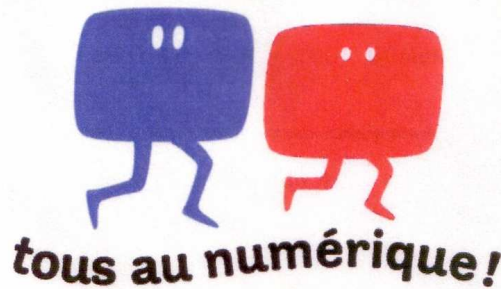
IMPORTANT !!!!!

☞ **Le délai pour la délivrance ou le renouvellement des cartes nationales d'identité est de 2 mois.**

☞ **Pièces à fournir :**

- Extrait de l'acte de naissance
- Justificatif de domicile de – 3 mois
- Ancienne carte d'identité (ou timbres de 25€ pour perte ou vol)
- 2 photos d'identité





La loi du 5 mars 2007 organise le passage à la télé tout numérique (TNT), c'est-à-dire le remplacement de la diffusion analogique hertzienne par une diffusion numérique hertzienne.

Dans ce cadre, l'ensemble des départements de la région Bourgogne passera à la télé tout numérique le **16 novembre 2010**.

A ce titre, le GIP France Télé Numérique va mettre à votre disposition :

- Un centre d'appel : **0970 818 818**
(numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h00 à 21h00)
- Un site internet : www.tousaunumerique.fr
- Une aide financière à l'équipement. Elle est destinée aux foyers recevant aujourd'hui exclusivement la télé à 6 chaînes par une antenne râteau :
 - en zone de couverture TNT, pour les foyers exonérés de redevance et sous certaines conditions de ressources : aide maximale à l'équipement de 25€ et aide maximale pour l'adaptation éventuelle de l'antenne de 120€
 - pour les foyers qui seraient situés hors zone de couverture TNT, l'Etat a mis en place une aide maximale de 250€ pour l'installation d'une réception satellite, sans condition de ressources.
- Un dispositif d'aide personnalisée. Il sera mis en œuvre au bénéfice des foyers vulnérables aux changements technologiques (personnes de + 70 ans et/ou souffrant d'un handicap supérieur à 80% par une aide à domicile pour brancher, régler et expliquer la prise en main du nouveau matériel destiné à une réception numérique). Elle est gratuite pour les personnes éligibles et intégralement financée par l'Etat. Ce dispositif sera opérationnel dès le mois de septembre 2010 dans notre département.



Quelques conseils de bon voisinage...

➤ Les travaux de bricolage et de jardinage :

Les appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

➤ Le bruit :

Le niveau moyen acceptable est de 35 « décibel » (dB). A partir de 65 dB le bruit devient une source de gêne et de fatigue. Après 22H, tout bruit, tapages ou attroupements injurieux troublant la tranquillité des habitants peuvent être punis d'une amende (contravention de 3^{ème} classe de 450€).

➤ Le brûlage des déchets :

Le brûlage des déchets issus des tailles de haies ou d'arbres (et en aucun cas les herbes issues des tontes de pelouses et encore moins les cartons, palettes...) est autorisé dans les communes rurales. Afin de garantir un maximum de sécurité dans la réalisation de cette opération, le brûlage ne pourra s'exercer qu'à une distance de 50 mètres des habitations voisines et des voies de circulation et ne devra pas occasionner de nuisances pour le voisinage. Faire attention au vent !!!

➤ La mitoyenneté :

L'entretien des clôtures, murs, haies mitoyennes est à la charge des copropriétaires.

La plantation d'arbres près d'un mur mitoyen ou à la limite d'un terrain non matérialisée :

- Lorsque la distance légale n'est pas respectée, le voisin peut exiger que les arbres plantés soient arrachés ou réduits à la hauteur réglementaire, sauf s'il y a eu un titre autorisant cette plantation ou une prescription trentenaire (art. 672 du code civil).
- Les fruits tombés des branches qui avancent sur la propriété du voisin lui appartiennent.
- Le voisin peut exiger que les branches qui avancent sur sa propriété soient coupées.

Vues sur le voisinage :

On ne peut faire pratiquer aucune fenêtre ou ouverture dans le mur mitoyen sans le consentement du voisin (art. 675 du code civil)

Mitoyenneté des cours d'eau :

Si le cours d'eau est privé et si vous en partagez la propriété avec d'autres riverains, il vous appartient d'assurer le bon écoulement de l'eau, d'éviter l'envasement et d'entretenir les berges bordant votre propriété.

➤ Eaux de pluie sur le terrain voisin :

- Les eaux de pluie s'écoulant du toit de votre maison doivent se déverser sur votre terrain ou sur la voie publique mais pas sur le terrain de votre voisin (art.681 du code civil)
- Par contre, l'eau de pluie provenant de votre terrain peut s'écouler sur le terrain voisin, si ce dernier est situé à un niveau inférieur au vôtre. Elle doit s'écouler de façon naturelle et ne doit pas avoir été déviée par des travaux pour se déverser chez le voisin.

➤ Stationnement de caravanes :

Le stationnement dans un terrain privé d'une caravane ne servant pas à l'habitation, pendant plus de 3 mois, est soumis à une autorisation par le maire.

➤ Chiens et chats errants :

Les chiens et chats errants peuvent faire l'objet d'une saisie, par arrêté du maire, et d'une conduite à la fourrière. Ils sont restitués à leurs propriétaires seulement après paiement des frais de fourrière. Après 8 jours, si l'animal n'a pas été réclamé, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gérant de la fourrière qui peut en disposer.



Horaires d'ouverture de la mairie

Le secrétariat de Mairie est assuré par Mlle MARTIN Laetitia.

Secrétariat ouvert au public

Mardi 8h30 – 12h30
Mercredi 13h30 – 17h00
Jeudi 14h30 – 18h30
Vendredi 13h30 – 17h30
Samedi 8h30 – 12h30 (*)

Permanence des élus

11h00 – 12h30 M. DESPLANCHES Henri-Paul, adjoint
15h30 – 17h00 Mme KUNZ Simone, adjointe
17h00 – 18h30 M. AIRAULT Jacques, adjoint
9h00 – 12h30 M. GRILLOT Gilbert, Maire

(*) La secrétaire de mairie est absente le 1^{er} samedi du mois.

Permanences téléphoniques du secrétariat (fermé au public) :

Mardi 13h30 – 17h00
Mercredi, Jeudi, Vendredi 8h30 – 12h30

Tél. : 03.85.82.82.31 Fax : 03.85.82.81.77 Courriel : dracystloup-mairie@orange.fr

Prochainement en ligne le site internet de la commune :
mairie-dracy-saint-loup.fr

Congés d'été :

Le secrétariat de Mairie sera fermé pour congés du 11 au 19 juillet 2010 et du 1^{er} au 16 août 2010.



Numéros pratiques

Gendarmerie.....	17
Pompier.....	18
SAMU.....	15
Médecin de garde.....	15
Pharmacie de garde (munissez vous de papier, crayon).....	17
Urgence avec un portable même hors réseau.....	112
Centre anti-poison.....	03 85 32 36 36
Sans abri.....	115
Enfance maltraitée.....	119
Renseignements France Télécom depuis un fixe.....	118 710



PENDANT VOS VACANCES N'oubliez pas
LA SAINT LOUP
QUI AURA LIEU LES 24 ET 25 JUILLET 2010

